



Un atelier buanderie peut il être habitable?

Par **JULIEB2312**, le **01/04/2008** à **17:28**

Bonjour, j'ai acheté au mois de novembre 2007 un studio de 23 mètres carrés et rez de chaussée avec kitchenette et salle de bains. Mais il est dénommé "atelier buanderie", j'avais donc demandé à l'agence si c'était bien habitable et ils avaient dit que l'assemblée générale de l'immeuble avait déclaré que les ateliers buanderies ne pouvaient être occupés qu'en rapport avec leur équipement et leur superficie. En l'espèce le bien avait été rénové peu avant mon achat et il dispose d'une salle de bains en parfait état, avec une kitchenette, et sa superficie est convenable. Or, j'ai appris récemment par hasard, par le syndic, que ces ateliers buanderies n'étaient en fait habitables que s'il étaient reliés avec l'appartement du haut, en duplex. Je me demande donc si le bien que j'ai acquis peut être destiné à l'habitation. Merci d'avance pour votre aide.